

Ancrée dans la solidarité économique, Pays de Fougères Initiative soutient la création et la reprise des entreprises, ainsi que le développement des entreprises de moins de 3 ans du Pays de Fougères, par :

➤ **L'octroi de prêts d'honneur, prêts à 0 %, aux porteurs de projet :**

1. Le prêt d'honneur de Pays de Fougères Initiative :

- de 3 000 € à 25 000 €
- Remboursable sur 2 à 5 ans avec ou sans différé
- Tout secteur d'activité
- Conditions : apport personnel et recours au prêt bancaire

2. Le prêt BRIT - Bretagne Reprise Initiative Transmission :

- Ce prêt est systématiquement associé au prêt d'honneur de Pays de Fougères Initiative
- de 5 000 € à 25 000 € (prêt d'honneur de Pays de Fougères Initiative compris)
- A destination des repreneurs d'entreprises
- Remboursable sur 2 à 5 ans sans différé
- Plafonné au montant des apports personnels

3. Le prêt d'honneur NACRE – Dispositif de l'Etat :

- de 1 000 € à 10 000 €
- A destination des jeunes de - de 26 ans, des demandeurs d'emplois indemnisés, des bénéficiaires de minima sociaux (*liste non exhaustive*)
- Remboursable sur 1 à 5 ans
- Sans garantie personnelle
- Plafonné au montant du prêt bancaire associé
- La caution personnelle ne doit pas dépasser 50 % du prêt bancaire

4. Le Prêt à la Création d'Entreprise - PCE (par le biais de la Délégation OSEO):

- de 2 000 € à 7 000 €
- Le plan de financement ne doit pas dépasser les 45 000€
- Remboursable sur 5 ans avec un différé de 6 mois
- Associé à un prêt bancaire d'un montant deux fois supérieur (minimum)

➤ **Un accompagnement personnalisé et gratuit :**

1. Suivis réguliers par les réseaux d'accompagnement
2. Possibilité d'être parrainé par un chef d'entreprise, qui s'engage à vos côtés pour vous faire partager son savoir-faire et son réseau

* * *

Comment bénéficier d'un prêt ?

1. Préparation d'un dossier complet présentant vos motivations, votre activité, le contexte du marché et les prévisions financières
2. Présentation de votre projet devant un comité d'attribution
3. Si validation du dossier : octroi du prêt, suivi post-crédation et signature d'une convention

Notre valeur fondamentale : la solidarité

1. Vous vous engagez à rembourser le prêt d'honneur, afin que nous puissions soutenir d'autres entrepreneurs
2. Vous participez à la vie de l'association, en devenant membre et en la faisant connaître autour de vous
3. Et si vous le souhaitez, devenez, par la suite, bénévole ou donateur afin d'aider de nouveaux entrepreneurs